



AVE
WBV
CPCV

Rapport annuel 2025

	Page
1 Données structurelles	
Données structurelles et vue d'ensemble des exercices 2025 et 2024	4
2 Bilan	
Comparaison année courante (2025) avec année précédente (2024)	5
3 Compte de résultat	
Comparaison année courante (2025) avec année précédente (2024)	6
Résultat net des placements (y compris immobilier): comparaison années 2025 et 2024	7
Résultat net et performances détaillées des placements immobiliers Exercice 2025	8-10
Répartition géographique du parc immobilier propriété de la CPCV	11
Evolution des résultats CPCV de 2015 à 2025	12
4 Annexe aux comptes de l'exercice 2025	
1 Bases et organisation	13-15
2 Statistiques des membres actifs et des rentiers	16-19
3 Nature de l'application du but	20-21
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5 Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	23-26
6 Explications relatives aux placements et à leurs résultats	27-31
7 Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat	32
8 Demandes de l'Autorité de surveillance LPP (AS-SO)	33
9 Autres informations relatives à la situation financière	34
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	35
11 Rapport de l'organe de contrôle à l'attention du Conseil de fondation	36-37



Données structurelles et vue d'ensemble des exercices 2025 et 2024

La CPCV en bref					
Forme juridique	Fondation commune de droit privé				
Acte constitutif	12.11.1982				
Plan de prévoyance	Primauté de cotisations selon art. 15 LFLP				
				31.12.2024	31.12.2025
Bases légales					
Règlement de prévoyance				édition 2024	édition 2024
Règlement de placement				édition 2023	édition 2023
Règlement de liquidation partielle				édition 2019	édition 2019
Règlement sur les engagements de prévoyance				édition 2024	édition 2024
Règlement pour la mise en soumission des travaux				édition 2017	édition 2017
Bases actuarielles				LPP 2020	LPP 2020
Données structurelles et réglementaires		Référence règlement CPCV			
Taux de cotisation des salaires AVS (jusqu'à 24 ans)	Articles 16 & 17	2.50%		2.50%	
Taux de cotisation des salaires AVS (dès 25 ans)	Articles 16 & 17	11.50%		11.50%	
Taux de bonification 25-34 ans	Article 13 al. 2	5.00%		5.00%	
Taux de bonification 35-44 ans	Article 13 al. 2	7.10%		7.10%	
Taux de bonification 45-54 ans	Article 13 al. 2	10.70%		10.70%	
Taux de bonification dès 55 ans	Article 13 al. 2	12.80%		12.80%	
Taux d'intérêt technique	Annexe / ch.1 al. 2	2.00%		2.00%	
Taux d'intérêt d'épargne ordinaire	Annexe / ch.1 al. 1	1.25%		1.25%	
Taux d'intérêt d'épargne supplémentaire		4.10%		2.25%	
Taux de conversion	Article 24	6.80%		6.80%	
Taux d'intérêt moratoire	Annexe-chapitre 1 al. 3	2.50%		2.50%	
Statistiques		Référence rapport annuel			
Entreprises membres	Annexe 2.1, 2.9	+1.6%	858	872	
Salaires assurés (en milliers de CHF)	Annexe 2.9	+4.2%	459'598	478'799	
Part de marché dans la branche en Valais (en %)	Annexe 2.9		79	81	
Assurés actifs (assurés risque et épargnants)	Annexe 2.2 à 2.4	+0.3%	82.5%	7'423	7'445
Assurés retraités (enfants bénéficiaires exclus)	Annexe 2.5 à 2.8	+3.0%	10.3%	994	1'024
Assurés invalides (enfants bénéficiaires exclus)	Annexe 2.5 à 2.8	+7.5%	2.5%	213	229
Assurés survivants (enfants bénéficiaires exclus)	Annexe 2.5 à 2.8	+3.6%	4.7%	444	460
Assurés divorcés (enfants bénéficiaires exclus)	Annexe 2.5 à 2.8	+0.0%	0.0%	2	2
Nombre total d'assurés		+0.9%	100.0%	9'076	9'160
Fortune mobilière et immobilière					
Fortune mobilière	Pages 5, 29	+7.0%	761'178'806	814'605'645	
Fortune immobilière en direct	Pages 8-11	+0.0%	237'431'235	237'430'119	
Fortune immobilière indirecte (fonds immobiliers)	Pages 27, 29	+10.0%	80'204'523	88'227'201	
Fortune globale sous gestion	Pages 27, 29	+5.7%	1'078'814'564	1'140'262'965	
Nombre d'immeubles en location	Pages 8-11		26	26	
Nombre d'immeubles en construction	Pages 10,11		0	0	
Nombre de terrains	Pages 10,11		1	1	
Rendement de la fortune (en %)					
Performance nette de la fortune immobilière	Page 30		10.69	3.29	
Performance nette de la fortune mobilière	Page 30		5.60	4.51	
Performance nette de la fortune globale	Page 30		9.65	4.25	
Comptes de bilan et de résultat					
Prestations					
- réglementaires	Page 6	+12.7%	-58'824'617	-51'351'230	
- de sortie	Page 6	+14.2%	-24'169'495	-27'597'494	
Cotisations, apports ordinaires & autres	Page 6	+4.1%	52'670'258	54'813'176	
Prestations d'entrée	Page 6	+85.5%	22'375'906	41'517'199	
Résultat net de l'activité d'assurance	Page 6	1040.6%	3'881'311	-36'505'781	
Résultat net de l'activité de placement	Pages 6, 7, 30	+48.6%	95'004'760	46'178'020	
Excédent de produits (+)/charges (-)	Page 6	+6.4%	95'614'272	6'140'861	
Total du bilan	Page 5	+5.6%	1'091'644'648	1'152'577'601	
Avoirs de vieillesse selon la LPP	Page 23	+3.8%	428'297'274	444'626'507	
Bilan technique et données actuarielles					
Réserve de fluctuation de valeurs	Page 28	+3.2%	144'792'073	149'387'078	
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	Page 5	-1883.3%	27'567'430	1'545'856	
Fortune disponible selon OPP2	Page 26	+4.9%	1'077'309'962	1'130'010'418	
Capitaux de prévoyance, provisions techniques	Pages 5, 23	+5.1%	904'950'459	951'510'053	
Degré de couverture des engagements					
	Page 26	-0.2%	119.0%	118.8%	

Bilan

	Réf. annexe	31.12.2024	31.12.2025
		CHF	CHF
Actifs		1'091'644'648	1'152'577'601
Placements	6.1	1'091'527'512	1'152'461'461
Liquidités		9'851'877	27'408'097
Obligations suisses en CHF		264'270'384	263'352'468
Obligations étrangères en CHF		163'375'279	168'592'449
Actions suisses		108'583'063	124'569'529
Actions étrangères		185'098'960	200'901'790
Placements alternatifs		29'999'243	29'781'312
Fonds immobiliers		80'204'523	88'227'201
Immobilier en direct		237'431'235	237'430'119
Créances envers des tiers	7.5	3'072'544	2'887'357
Placements chez l'employeur	6.9	9'640'405	9'311'138
Comptes de régularisation d'actif	7.6	117'136	116'140
Passifs		1'091'644'648	1'152'577'601
Exigibles		5'470'173	12'064'546
Prestations de libre passage et rentes		4'872'735	11'300'932
Autres dettes	7.7	597'438	763'614
Provisions non-techniques		2'264'639	2'264'639
Provision en cas de litige	9.8	2'264'639	2'264'639
Compte de régularisation de passif	7.8	208'151	377'591
Réserve de contributions des employeurs	6.10	6'391'724	7'860'407
Capitaux de prévoyance		864'157'460	906'161'054
Assurés actifs	5.2 / 7.1	559'036'303	589'960'316
Assurés bénéficiaires de rente:	5.4-10 / 7.2	305'121'157	316'200'738
- Retraités	5.4	215'995'057	223'337'628
- Enfants de retraités	5.5	81'698	65'907
- Invalides	5.6	32'699'445	35'590'204
- Enfants d'invalides	5.7	1'251'639	1'143'243
- Conjoint survivants	5.8	53'731'914	54'838'314
- Orphelins	5.9	1'153'732	1'023'780
- Conjoint divorcés	5.10	207'671	201'662
Provisions techniques	5.12-13 / 7.3	40'793'000	45'349'000
Provision pour maintien du taux de conversion		27'900'000	30'600'000
Provision pour adaptation des bases techniques		6'053'000	7'849'000
Provision pour fluctuation des risques		6'840'000	6'900'000
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	144'792'073	149'387'078
Capital de la fondation, fonds libres (+)/découvert (-)		27'567'430	29'113'286

Compte de résultat

	Réf. annexe	2024	2025
		CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		52'670'258	54'813'176
Cotisations des salariés		23'976'370	24'609'525
Cotisations des employeurs		23'990'200	24'796'474
Cotisations de tiers		2'136'386	2'188'404
Cotisations supplémentaires des salariés		331'992	255'202
Cotisations supplémentaires des employeurs		633'617	588'832
Primes uniques et rachats		606'245	976'187
Apport dans la réserve de contributions des employeurs	6.10	820'331	1'340'584
Cotisation (-)/Subside (+) au fonds de garantie		175'118	57'967
Prestations d'entrée		22'375'906	41'517'199
Apports de libre passage		21'713'152	40'752'619
Remboursement versements anticipés EPL et cas de divorce		662'755	764'580
Apports provenant de cotisations, prestations d'entrée		75'046'164	96'330'374
Prestations réglementaires		-58'824'617	-51'351'230
Rentes de vieillesse		-14'626'021	-15'298'733
Rentes de survivants		-3'791'693	-3'904'718
Rentes d'invalidité		-3'324'220	-3'444'681
Rentes de conjoints divorcés		-6'339	-10'709
Prestations en capital à la retraite		-35'987'343	-28'194'224
Prestations en capital en cas de décès		-1'089'001	-498'165
Prestations de sortie		-24'169'495	-27'597'494
Prestations de libre passage en cas de sortie		-21'962'990	-24'322'485
Versements anticipés pour l'EPL et cas de divorce		-2'206'505	-3'275'009
Dépenses relatives aux prestations		-82'994'113	-78'948'724
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		11'829'259	-53'887'431
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés actifs	7.1	14'701'194	-12'469'988
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés rentiers	7.2	13'839'179	-17'060'430
Dissolution (+)/Constitution (-) de RCE	6.10	-919'906	-1'468'684
Dissolution (+)/Constitution (-) provisions techniques	7.3	9'962'000	-4'556'000
Rémunération du capital épargne		-25'753'208	-18'332'329
Résultat net de l'activité d'assurance		3'881'311	-36'505'781
Résultat net des placements	6.5	95'004'760	46'178'020
Résultat des placements financiers (avant frais de gestion)		71'203'446	40'506'731
Résultat des placements immobiliers (avant frais de gestion)		28'308'128	10'573'950
Frais d'administration des placements		-4'506'814	-4'902'660
Autres produits		129'853	62'693
Produits de prestations fournies		4'480	3'897
Produits divers		125'373	58'796
Frais d'administration	7.4	-3'401'651	-3'594'071
Dissolution(+)/Constitution (-) de fonds libres		0	0
Excédent de produits (+)/charges (-) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		95'614'272	6'140'861
Dissolution(+)/Constitution (-) de la RFV	6.2	-68'046'842	-4'595'005
Excédent de recettes (+)/charges (-)		27'567'430	1'545'856

Résultat net des placements (y compris immobilier): comparaison années 2025 et 2024

	2024	2025
	CHF	CHF
Produits des placements	26'458'639	25'793'795
Intérêts et dividendes	12'018'789	13'653'456
Opérations de change	4'599	-82
Résultats sur ventes	2'729'615	-389'462
Revenus locatifs	10'903'827	11'178'008
Revenus compensés par les frais TER	801'810	1'351'876
Ajustements des cours	73'052'935	25'286'886
Gains sur cours	64'779'567	41'648'080
Pertes sur cours	-9'130'933	-15'757'136
Evaluation immeubles	17'404'301	-604'058
Frais d'administration des placements	-4'506'814	-4'902'660
Frais TER	-801'810	-1'351'876
Transactions et impôts (TTC)	-65'661	-56'578
Autres frais (SC)	-709'641	-612'612
Charges sur immobilier direct	-2'929'703	-2'881'595
Résultats nets des placements ^a	95'004'760	46'178'020
Portefeuille au 01.01 ^b	985'026'064	1'078'814'564
Portefeuille au 31.12 ^c	1'078'814'564	1'140'262'965
Dont placements non transparents	0	0
Performance nette en % ^[a/((b+c-a)/2)]	9.65	4.25
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.07	0.12
Frais totaux, en % du portefeuille au 31.12	0.42	0.43
Transparence des placements (en %)	97.22	97.39



Résultat net et performances détaillées des placements immobiliers au 31.12.2025

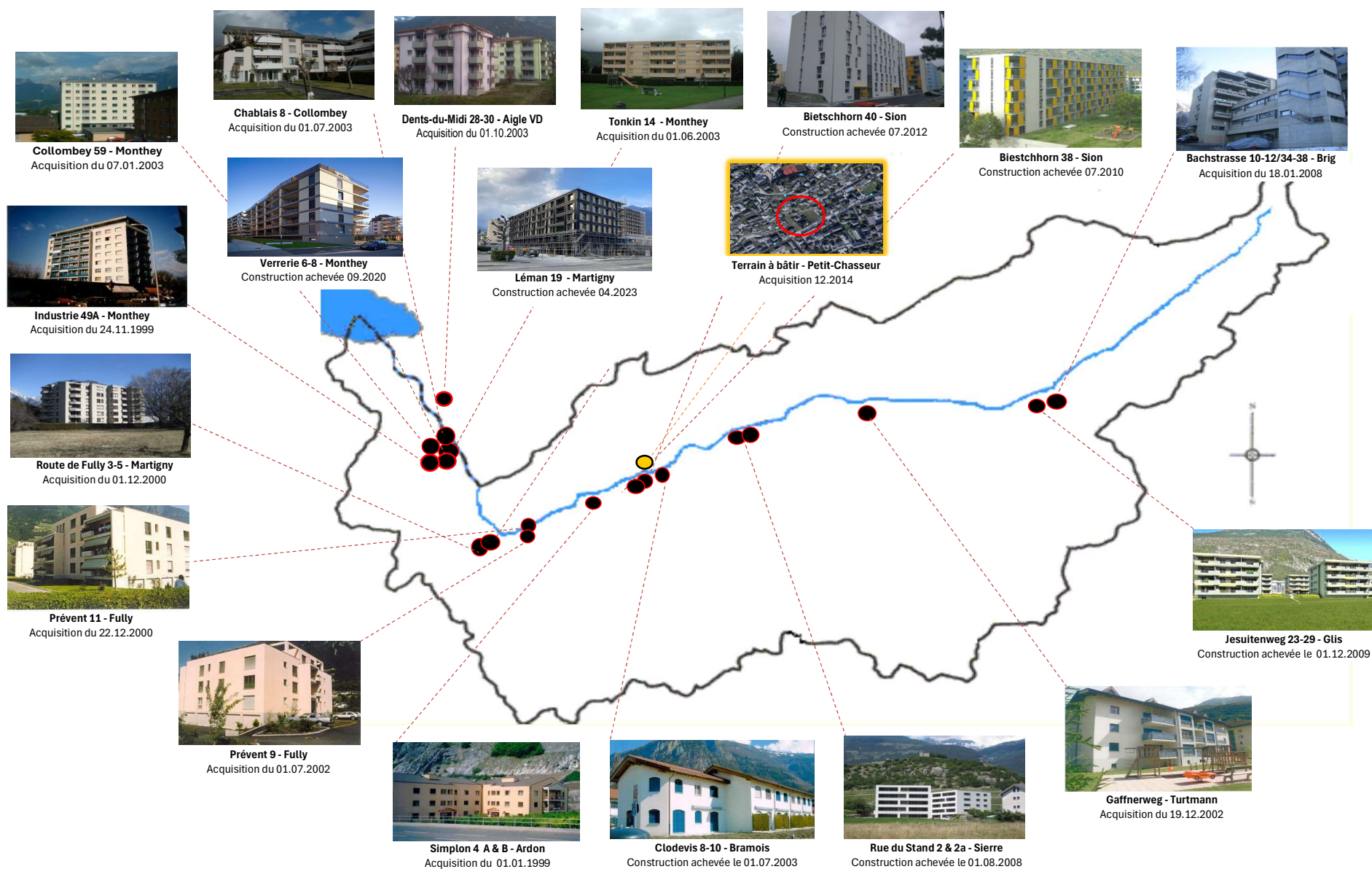
	Simplon 4 A & B 1957 Ardon	Industrie 49A 1870 Monthey	Fully 3-5 1920 Martigny	Prévent 11 1926 Fully	Prévent 9 1926 Fully	Clodevis 1967 Bramois	Collombey 59 1870 Monthey	Gaffnerweg 3946 Turtmann	Tonkin A-B 1870 Monthey	Tonkin C-D 1870 Monthey
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	275'507	473'754	648'008	192'447	195'606	293'217	355'607	189'850	259'270	605'985
Produit des locations	274'405	472'484	584'344	192'327	195'023	290'400	354'530	179'950	258'620	602'040
Produits divers	1'102	1'270	63'664	120	583	2'817	1'077	9'900	650	3'945
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	0	0	0	-10'642	-6'750	0	0	0	0	0
Charges d'immeubles	-24'207	-121'339	-138'737	-57'920	-39'971	-71'316	-37'958	-14'878	-29'469	-93'192
Entretien & réparations	-19'100	-110'091	-108'922	-42'549	-27'458	-64'457	-32'803	-11'692	-26'340	-84'974
Assurance bâtiment	-4'578	-5'306	-9'338	-2'447	-2'464	-3'479	-3'843	-3'054	-2'756	-5'567
Autres frais à charge du propriétaire	0	-996	-19'129	-93	-230	-2'663	-485	-108	0	-597
Frais de publicité	-108	-162	-63	0	-97	-108	-162	0	-97	-97
Autres frais divers	-92	-4'784	-1'199	-12'831	-9'722	0	-665	-25	-276	-1'956
Frais de recouvrement et pertes	-34	0	77	0	0	36	0	0	0	0
Charges appartements vacants	-295	0	-163	0	0	-645	0	0	0	0
Honoraires de gérance	-12'151	-20'430	-28'462	-8'316	-8'433	-13'208	-15'330	-7'781	-11'183	-26'032
Impôt foncier	-7'241	-5'576	-11'496	-3'047	-3'047	-7'173	-6'250	-3'994	-5'085	-5'085
Résultat net sur immeuble	231'907	326'409	469'313	112'521	137'405	201'521	296'069	163'196	213'533	481'676
Valeur de rendement au 31.12.2025	5'068'200	8'040'800	12'611'100	3'168'440	3'299'643	5'100'500	7'007'200	3'381'000	5'023'600	12'074'500
Performances (en %)										
Performance brute	5.44	5.89	5.14	6.07	5.93	5.75	5.07	5.62	5.16	5.02
Performance nette avant réévaluation	4.58	4.06	3.72	3.89	4.37	3.95	4.23	4.83	4.25	3.99
Performance nette	4.58	4.06	3.72	3.55	4.16	3.95	4.23	4.83	4.25	3.99
Evaluation selon critères										
Valeur d'acquisition	5'446'894	5'355'337	5'279'987	3'537'098	3'519'298	5'604'000	4'064'661	3'007'697	2'570'481	5'218'856
Valeur d'investissement	5'466'494	6'381'410	10'144'131	3'901'404	3'806'113	5'604'000	4'288'898	3'067'097	3'602'821	7'232'159
Ajustements RPC 26 cumulés (<2025)	-398'294	1'659'391	2'466'969	-722'322	-499'720	-503'500	2'718'302	313'903	1'420'779	4'842'341
Ajustement 2025 (95% Wüst Partner)	0	0	0	-10'642	-6'750	0	0	0	0	0
Valeur au bilan au 31.12.2025	5'068'200	8'040'800	12'611'100	3'168'440	3'299'643	5'100'500	7'007'200	3'381'000	5'023'600	12'074'500
En % du bilan	0.44	0.70	1.09	0.27	0.29	0.44	0.61	0.29	0.44	1.05
En % du parc immobilier en direct	2.13	3.39	5.31	1.33	1.39	2.15	2.95	1.42	2.12	5.09
Valeur d'assurance	7'177'300	8'279'400	14'637'000	3'819'300	3'849'400	5'433'100	5'990'000	4'797'700	4'293'000	8'641'800
Valeur fiscale	3'580'862	2'719'406	5'619'650	1'486'740	1'486'740	3'493'360	3'062'683	1'948'220	2'481'351	2'481'351
Taux locatif (en %)	99.7	97.7	99.9	93.8	97.7	98.6	99.5	98.0	99.7	99.3
Valeur locative optimale	275'140	483'775	585'094	205'057	199'649	294'600	356'470	183'700	259'510	606'570
Valeur locative effective	274'405	472'484	584'344	192'327	195'023	290'400	354'530	179'950	258'620	602'040

	Chablais 8 1893 Muraz	Dents-du-Midi 28 1860 Aigle	Dents-du-Midi 30 1860 Aigle	Rue du Stand 2 3960 Sierre	Rue du Stand 2a 3960 Sierre	Jesuitenweg 23 3902 Glis	Jesuitenweg 25 3902 Glis	Jesuitenweg 27 3902 Glis	Jesuitenweg 29 3902 Glis	Bachstrasse 10-12 3900 Brig	Bachstrasse 34-38 3900 Brig
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	496'739	200'402	223'670	194'891	188'441	217'208	217'208	217'208	217'208	437'421	343'688
Produit des locations	491'355	199'920	204'125	190'020	187'860	216'421	216'421	216'421	216'421	437'221	343'531
Produits divers	5'384	482	19'545	4'871	581	788	788	788	788	200	157
Ajustement <i>RPC 26</i> (+ = gain/- = perte)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3'135	-3'135
Charges d'immeubles	-67'535	-122'539	-94'411	-56'813	-37'364	-19'405	-19'400	-18'840	-18'840	-236'361	-185'692
Entretien & réparations	-56'898	-99'527	-82'704	-53'370	-33'146	-15'833	-15'833	-15'833	-15'833	-225'227	-176'964
Assurance bâtiment	-7'450	-2'558	-2'560	-2'192	-2'187	-3'098	-3'093	-2'534	-2'534	-8'499	-6'657
Autres frais à charge du propriétaire	-262	-32	-262	-927	-1'198	-56	-56	-56	-56	-176	-138
Frais de publicité	-259	-267	-32	0	-245	-116	-116	-116	-116	-258	-202
Autres frais divers	-2'387	-20'154	-8'851	-324	-173	0	0	0	0	0	0
Frais de recouvrement et pertes	-277	0	0	0	-269	-10	-10	-10	-10	-62	-49
Charges appartements vacants	0	0	0	0	-146	-293	-293	-293	-293	-2'139	-1'681
Honoraires de gérance	-21'246	-8'645	-8'826	-9'239	-9'129	-9'358	-9'358	-9'358	-9'358	-30'432	-23'911
Impôt foncier	-10'766	-7'773	-7'773	-4'351	-4'351	-5'420	-5'348	-5'348	-5'348	-8'082	-8'082
Résultat net sur immeuble	397'192	61'446	112'660	124'487	137'597	183'026	183'102	183'662	183'662	159'410	122'868
Valeur de rendement au 31.12.2025	9'823'000	4'419'400	4'132'500	3'539'700	3'539'700	4'358'100	4'358'100	4'358'100	4'358'100	8'251'300	6'483'100
Performances (en %)											
Performance brute	5.06	4.53	5.41	5.51	5.32	4.98	4.98	4.98	4.98	5.30	5.30
Performance nette avant réévaluation	3.99	1.38	2.25	3.38	3.87	4.18	4.18	4.20	4.20	1.93	1.89
Performance nette	4.04	1.39	2.73	3.52	3.89	4.20	4.20	4.21	4.21	1.93	1.90
Evaluation selon critères											
Valeur d'acquisition	5'228'786	2'358'097	2'358'097	3'159'716	3'159'716	3'506'286	3'506'286	3'506'286	3'506'286	5'538'387	4'351'590
Valeur d'investissement	6'865'071	3'272'374	3'272'374	3'159'716	3'159'716	3'521'139	3'521'139	3'521'139	3'521'139	5'541'522	4'354'725
Ajustements <i>RPC 26</i> cumulés (<2024)	2'957'930	1'147'026	860'126	379'984	379'984	836'961	836'961	836'961	836'961	2'712'913	2'131'509
Ajustement 2024 (95% Wüst Partner)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3'135	-3'135
Valeur au bilan au 31.12.2025	9'823'000	4'419'400	4'132'500	3'539'700	3'539'700	4'358'100	4'358'100	4'358'100	4'358'100	8'251'300	6'483'100
En % du total du bilan	0.85	0.38	0.36	0.31	0.31	0.38	0.38	0.38	0.38	0.72	0.56
En % du parc immobilier en direct	4.14	1.86	1.74	1.49	1.49	1.84	1.84	1.84	1.84	3.48	2.73
Valeur d'assurance	11'739'900	4'956'100	4'956'100	3'416'900	3'416'900	4'853'200	4'853'200	3'960'600	3'960'600	13'388'400	10'487'600
Valeur fiscale	5'254'320	2'849'000	2'909'000	2'122'710	2'122'710	2'608'893	2'608'893	2'608'892	2'608'892	3'942'620	3'942'620
Taux locatif (en %)	98.2	97.8	98.6	100.0	100.1	98.7	98.7	98.7	98.7	98.5	98.5
Valeur locative optimale	500'400	204'360	207'000	189'930	187'660	219'254	219'254	219'254	219'254	443'920	348'795
Valeur locative effective	491'355	199'920	204'125	190'020	187'860	216'421	216'421	216'421	216'421	437'221	343'531

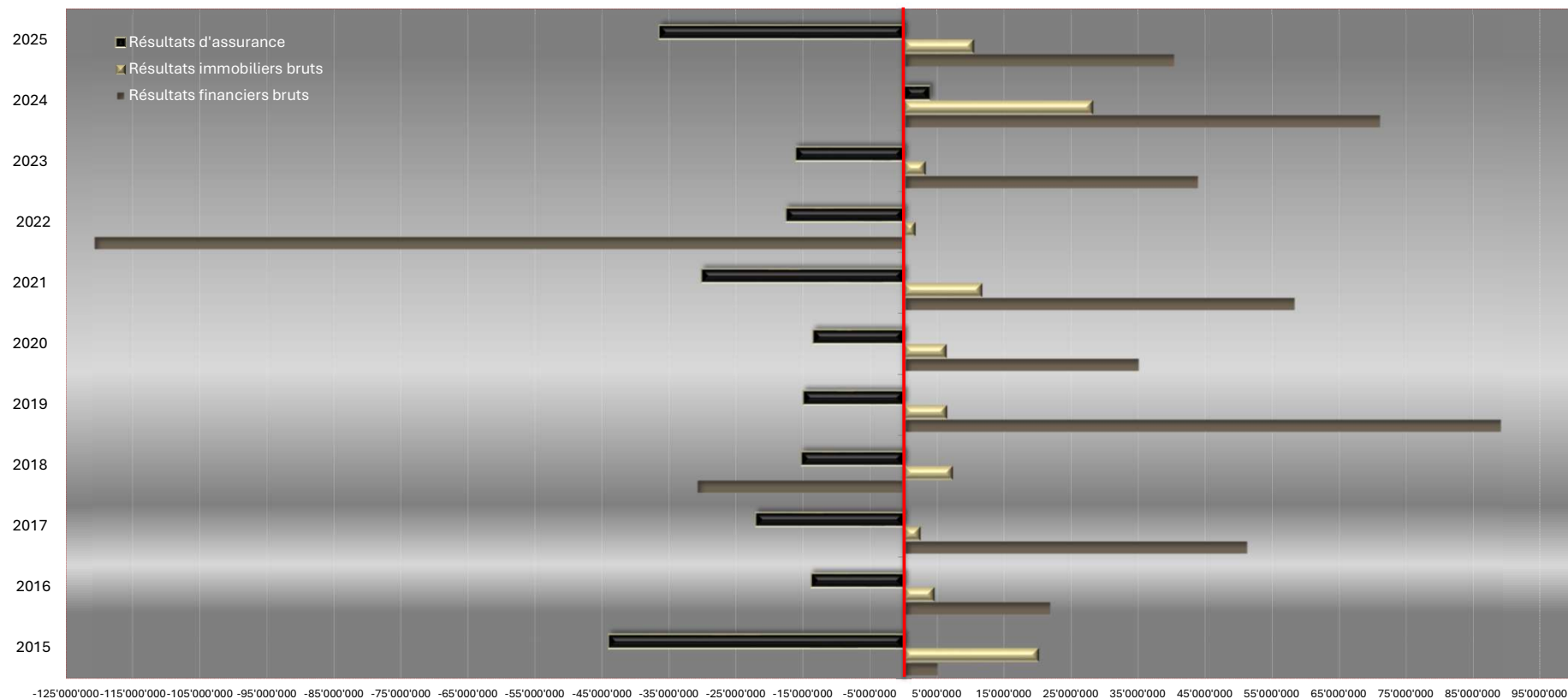
Résultat net et performances détaillées des placements immobiliers au 31.12.2025 (suite)

	Bietschhorn 38 1950 Sion	Bietschhorn 40 1950 Sion	Verrerie 6-8 1970 Monthey	Ilot du Léman 1920 Martigny	Place de Rome 5 1920 Martigny	Petit-Chasseur 1950 Sion	Consolidation 2025	Consolidation 2024	Variation 2025-2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	1'119'461	721'254	681'316	1'893'752	318'890	n/a	11'178'008	10'903'827	274'182
Produit des locations	1'106'875	711'595	680'460	1'830'929	255'680	n/a	10'909'378	10'701'810	207'567
Produits divers	12'586	9'659	856	62'823	63'210	n/a	268'631	202'016	66'614
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	0	0	0	-53'056	-527'340	n/a	-604'058.4	17'404'301	-18'008'359
Charges d'immeubles	-157'509	-98'616	-31'458	-119'073	-174'135	n/a	-2'086'979	-2'108'117	21'138
Entretien & réparations	-114'553	-67'428	-17'379	-62'213	-100'236	n/a	-1'681'363	-1'731'357	49'994
Assurance bâtiment	-12'033	-7'531	-7'949	-25'243	-3'898	n/a	-142'846	-140'703	-2'142
Autres frais à charge du propriétaire	-372	-239	-282	-656	-7'296	n/a	-36'364	-91'914	55'550
Frais de publicité	-486	-378	-130	-343	0	n/a	-3'959	-10'071	6'111
Autres frais divers	-20'544	-22'136	-5'718	-1'266	-2'645	n/a	-115'749	-86'577	-29'172
Frais de recouvrement et pertes	-6'654	-708	0	-29'353	-60'061	n/a	-97'394	-16'382	-81'011
Charges appartements vacants	-2'868	-196	0	0	0	n/a	-9'304	-31'113	21'809
Honoraires de gérance	-50'744	-32'211	-29'423	-89'277	-12'550	n/a	-514'391	-498'786	-15'605
Impôt foncier	-25'400	-20'348	-6'599	-96'009	-1'230	n/a	-280'225	-322'800	42'575
Résultat net sur immeuble	885'807	570'079	613'837	1'536'337	-396'366	n/a	7'692'355	25'378'424	-17'686'070
Valeur de rendement au 31.12.2025	23'275'000	14'601'500	13'955'500	41'838'142	5'488'731	15'875'163	237'430'119	237'431'235	-1'115
Performances (en %)									
Performance brute	4.81	4.94	4.88	4.53	5.81	n/a	4.71	4.59	0.12
Performance nette avant réévaluation	3.81	3.90	4.40	4.93	-6.25	n/a	3.49	3.36	0.14
Performance nette	3.81	3.90	4.40	3.67	-7.22	n/a	3.24	10.69	-7.45
Evaluation selon critères									
Valeur d'acquisition	17'295'876	12'731'641	13'396'385	47'262'883	8'718'603	n/a	183'189'232	198'754'165	-15'564'933
Valeur d'investissement	17'295'876	12'731'641	13'396'385	47'458'582	9'542'944	n/a	197'630'009	212'926'830	-15'296'820
Ajustements RPC 26 cumulés (<2024)	5'979'124	1'869'859	559'115	-5'567'383	-3'526'873	n/a	24'529'004	7'100'104	17'428'900
Ajustement 2024 (Wüest Partner)	0	0	0	-527'340	-53'056	n/a	-604'058	17'404'301	-18'008'359
Valeur au bilan au 31.12.2025	23'275'000	14'601'500	13'955'500	41'838'142	5'488'731	15'875'163	237'430'119	237'431'235	-1'116
En % du total du bilan	2.02	1.27	1.21	3.63	0.48	1.38	20.60	21.75	-1.15
En % du parc immobilier en direct	9.80	6.15	5.88	17.62	2.31	6.69	100.00	100.00	0.00
Valeur d'assurance	18'743'800	11'714'900	12'412'100	39'476'500	6'079'500	1'603'000	226'937'300	215'239'900	11'697'400
Valeur fiscale	12'422'520	9'934'784	7'695'709	31'541'150	1'538'030	n/a	125'071'106	125'072'455	-1'349
Taux locatif (en %)	98.4	95.0	99.9	99.8	99.1	n/a	98.66	95.79	2.87
Valeur locative optimale	1'125'120	748'660	681'480	1'835'404	258'000	n/a	11'057'310	11'172'171	-114'861
Valeur locative effective	1'106'875	711'595	680'460	1'830'929	255'680	n/a	10'909'378	10'701'810	207'567

Répartition géographique du parc immobilier de la CPCV au 31 décembre 2025



Evolution des résultats CPCV de 2015 à 2025



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats totaux	7'185'586	7'190'338	26'288'759	-47'132'985	73'772'425	21'792'486	33'672'182	-104'469'192	24'274'515	95'614'272	6'140'861
Résultats financiers bruts	5'237'003	22'023'146	51'349'770	-30'935'066	89'274'737	35'189'022	58'456'647	-120'865'405	44'039'997	71'203'446	40'506'731
Résultats immobiliers bruts	20'250'573	4'666'792	2'585'320	7'403'255	6'557'942	6'469'673	11'774'334	1'843'446	3'355'757	28'308'128	10'573'950
Résultats d'assurance	-44'031'708	-13'815'428	-22'104'901	-15'299'712	-15'016'041	-13'539'842	-30'167'607	-17'579'531	-16'167'550	3'881'311	-36'505'781

1.1 Forme juridique et but

La CPCV Caisse de Pension de la Construction du Valais est une institution de prévoyance de type commune et autonome, de droit privé, ayant son siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Elle est inscrite au Registre du commerce (CHE-109.763.889).

La CPCV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans la mesure déterminée par ses statuts.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Actes et règlements en vigueur

Document constitutif	Année de référence
Acte authentique de fondation	1982
Statuts de la fondation	1982 2006
Contrat de Gestion avec l'AVE	2009
Contrat de Conseil avec PPCmetrics SA	2006
Règlement de prévoyance	2015 2019 2021 2022 2023 2024
Règlement de placements	2014 2018 2023
Règlement sur les engagements de prévoyance	2013 2016 2018 2021 2024
Règlement de liquidation partielle	2015 2019
Règlement pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux	2017

1.4 Organisation - membres en charge de l'exercice au 31.12.2025 | droit à la signature

Conseil de fondation	Fonction	Entrée	Représentation
M. Eddy Emery ¹	Président	2021	AVE
M. Bernard Tissières ¹	Vice-Président	2021	SCIV
M. Serge Aymon	Membre	2011	UNIA
M. Blaise Carron	Membre	2021	UNIA
M. Frédéric Lambiel	Membre	2022	AVE
M. Christian Luyet	Membre	2025	AVE
M. Gaëtan Reynard	Membre	2021	AVE
M. François Thurre	Membre	2003	SCIV

Commission de placement

M. Eddy Emery	Président	2021	AVE
M. Blaise Carron	Vice-Président	2021	UNIA
M. Frédéric Lambiel	Membre	2025	AVE
M. Bernard Tissières	Membre	2021	SCIV

Commission immobilière

M. Gaëtan Reynard	Président	2017	AVE
M. Serge Aymon	Membre	2021	UNIA
M. Christian Luyet	Membre	2025	AVE
M. Bernard Tissières	Membre	2025	SCIV

Gérance

Mme Coline Michellod ¹	Gérante	2025	AVE
-----------------------------------	---------	------	-----

Siège social

CPCV-PKBW	Tél. 027 327 32 50
Rue de l'Avenir 11	info@ave-wbv.ch
1950 Sion	http://www.ave-wbv.ch

 ¹ signature collective à deux

Avantages financiers et autre mandat supplémentaire

Les membres du Conseil de fondation, des commissions annexes et de la gérance, sont au bénéfice d'aucun avantage financier ni autre mandat supplémentaire dans l'exercice de leur fonction.

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance



Expert en prévoyance professionnelle
Cocontractant
Expert LPP exécutant

Pittet Associés SA | Sion
M. Marc Fournier



Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA | Martigny
M. Christophe Pitteloud et M. Florent Reuse



Conseiller en placement

PPCmetrics SA, Financial Consulting, Nyon
M. Cyril Berner et M. Pascal Frei



Médecin conseil

Dr. Vincent Pitteloud | Sion

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) | Lausanne

1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2025

Dans le courant de l'année 2025, le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises, le 16 janvier, le 2 septembre, le 26 novembre ainsi que le 30 avril, dans le cadre du séminaire de formation organisé avec l'expert en prévoyance professionnelle. Les décisions du Conseil de fondation ont porté sur les thèmes suivants:

Prévoyance professionnelle**Taux de rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs**

Evaluation faite sur la base la réévaluation immobilière, du taux technique et de la performance attendue.

**Taux technique et d'épargne en 2025**

Pour 2025, le taux technique est identique à 2024, soit 2.0%, de même que la rémunération des comptes épargne ordinaire minimum LPP de 1.25%. Au vu de la performance nette de placements obtenue (4.25% contre 9.65% en 2024), un intérêt supplémentaire de 2.25% (4.10% en 2024) a été bonifié sur les comptes des assurés présents dans la caisse au 31 décembre, soit un total de 3.50% (5.35% en 2024).

**Taux d'indexation des rentes pour 2025**

Aucune indexation sur les rentes réglementaires. Indexation selon les tables édictées par l'OFAS pour les rentes minimum LPP.

Gestion de fortune mobilière**Situation du Global Custody**

Les positions détenues par la CPCV auprès du Credit suisse ont toutes été transférées à l'UBS en date du 30 septembre 2025. Le résultat des titres 2025 a donc fait l'objet d'une consolidation interne.

**Mandat en actions suisses smalls and mids caps**

En novembre 2025, le Conseil de fondation a suivi le préavis de la Commission de placement de souscrire un nouveau mandat de CHF 25 millions en actions suisses small and mids caps auprès du groupe Lombard Odier, division Investment Managers, basé à Bellevue, canton de Genève.

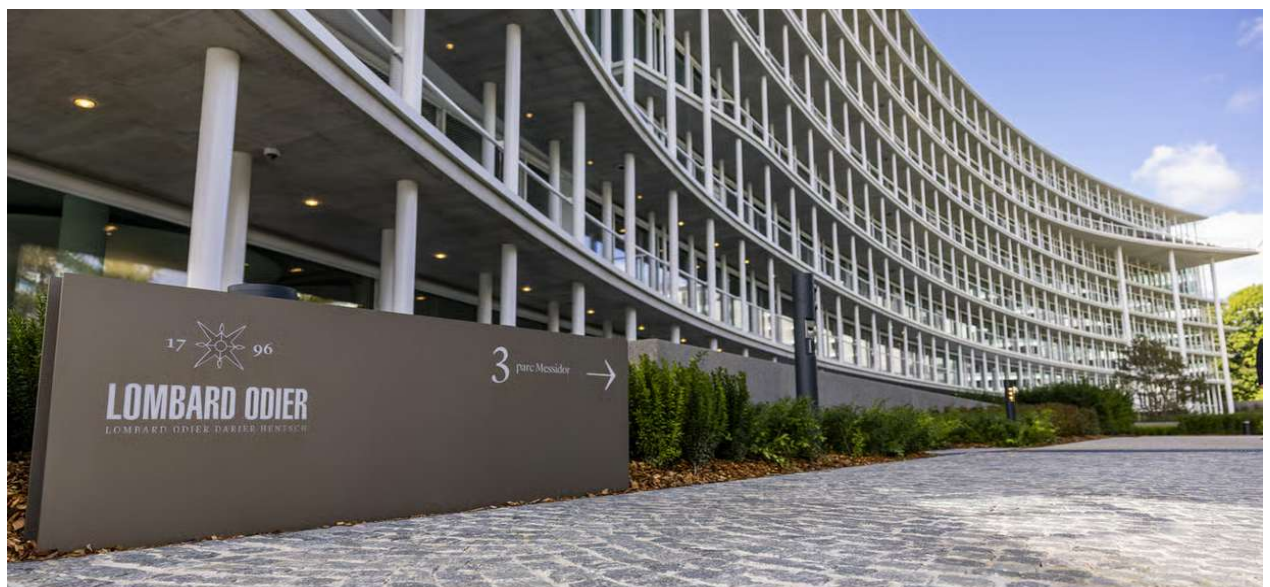


photo: l'AGEFI, 29 janvier 2026

1.6 Décisions du Conseil de Fondation en 2025 (suite)

Projet Petit-Chasseur 26 à Sion

Les oppositions frappant la mise à l'enquête du projet publiée en juin 2024 sont toujours en cours de négociation par le responsable du projet, le bureau Villé Papon & Partenaires SA / Sion-Sierre.

Pour mémoire, la somme totale de l'investissement est estimée à CHF 62 000 000, dont CHF 14 673 357 pour le terrain, les frais d'actes et les taxes. Les coûts de construction sont à présent estimés à CHF 47 045 000. Le calcul de l'état locatif de CHF 2 343 000 a été fait de manière prudente, ce qui représente un rendement brut estimé de 3.8%, pour la variante avec six immeubles en location. A fin 2025, les coûts d'investissement se sont élevés à CHF 363 287, contre CHF 712 038 en 2024.

Prévent 9 et Prévent 11 à Fully

Une demande de réfection de l'enveloppe extérieure a été mandatée auprès du bureau d'architecture Thomas Coquoz. Un coût d'investissement pour les deux objets d'environ CHF 4 millions est attendu. Les travaux n'ont pas débuté au moment de l'établissement des comptes.

Résiliation du mandat de gérance avec Duc, Sarrasin & Cie SA

Six immeubles représentant 184 logements sont concernés, à savoir Place de Rome 5, Rue du Léman 19, Route de Fully 3-5 et Rue du Stand 2-2a. Ils ont fait l'objet d'une reprise par la société PMB Gérance SA, à compter du 1er janvier 2025.

Pour mémoire, Duc, Sarrasin & Cie SA a été radiée le 2 décembre 2024 suite à la fusion avec la société Domicim SA qui a par la suite été intégrée au groupe Vimova Gérance SA.

Malgré plusieurs relances, les décomptes de charges aux locataires 2023-2024 n'ont à ce jour toujours pas été communiqués par la société Vimova Gérance SA.

Restructuration de la Commission immobilière et de la Commission de construction

Afin d'améliorer l'efficacité de la gestion immobilière, le Conseil de fondation a décidé de fusionner l'actuelle Commission immobilière composée de deux membres avec la commission de construction chargée d'analyser les nouvelles opportunités d'acquisition en une nouvelle Commission immobilière composée de quatre membres et se réunissant régulièrement, le deuxième lundi de chaque mois.

Les tâches de cette nouvelle Commission sont les suivantes:

- veiller au respect du règlement pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux,
- valider la procédure d'invitation,
- établir les critères d'adjudication,
- adjuger les travaux,
- veiller au suivi technique et administratif du chantier,
- assurer les tâches de suivi de l'exploitation courante des immeubles à la place de la Commission de placement.

Autres

• **Comptes de l'exercice 2024**

Approbation des comptes de l'exercice 2024 et décharge aux organes responsables.

• **Expertise PwC | PricewaterhouseCoopers**

De concert avec le Comité de l'AVE, le Conseil de fondation a mandaté PwC afin d'obtenir un rapport détaillé concernant les états, les processus financiers de même que les éléments liés à la gouvernance de la fondation.

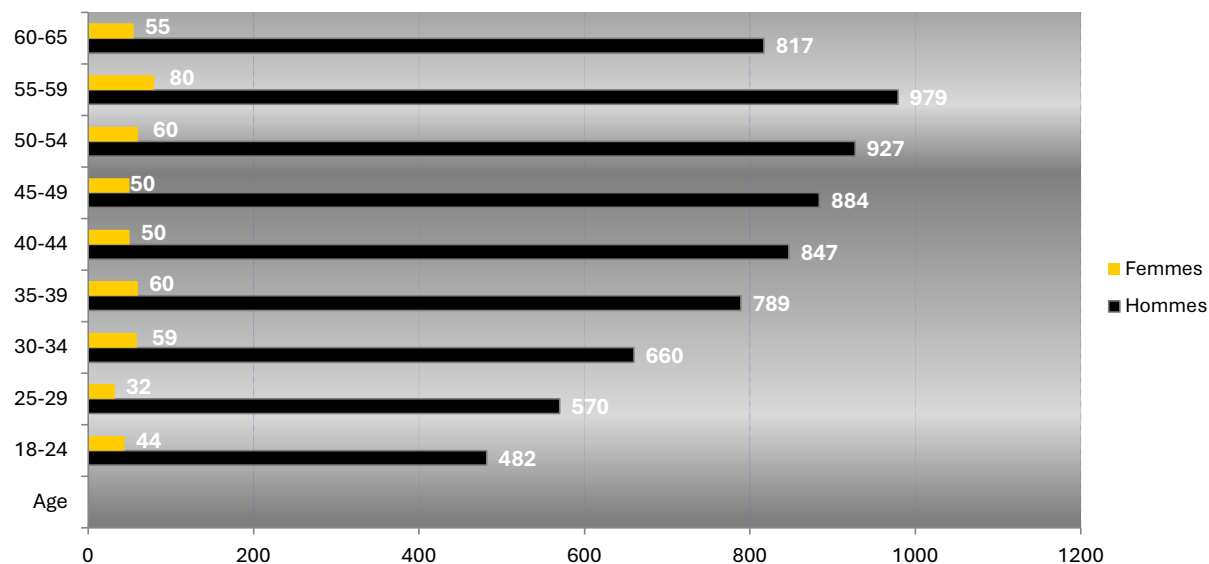


Statistiques des membres actifs et des rentiers

	31.12.2024	31.12.2025
2.1 Employeurs affiliés		
Entreprises membres	858	872
Epargnants	6'896	6'919
Salaires assurés (milliers CHF)	459'598	478'799
2.2 Assurés actifs		
Hommes	6'956	6'955
Femmes	467	490
Assurés actifs totaux	7'423	7'445
2.3 Mouvement des assurés en activité		
Situation au 1er janvier	7'660	7'423
Admissions	1'153	1'243
Démissions	-1'143	-898
Mises à la retraite	-288	-283
Nouveaux rentiers invalides	-5	-3
Décès d'assurés actifs	-14	-11
Variation comptes inactifs	34	-15
Variation actifs partiellement invalides	26	-11
Situation au 31 décembre	7'423	7'445
Ecart sur l'année précédente	-237	22
En % sur l'année précédente	-3.10	+0.30

2.4 Assurés cotisants

Répartition des 7 445 assurés selon les classes d'âge, présents et cotisant dans la caisse au 31 décembre 2025.



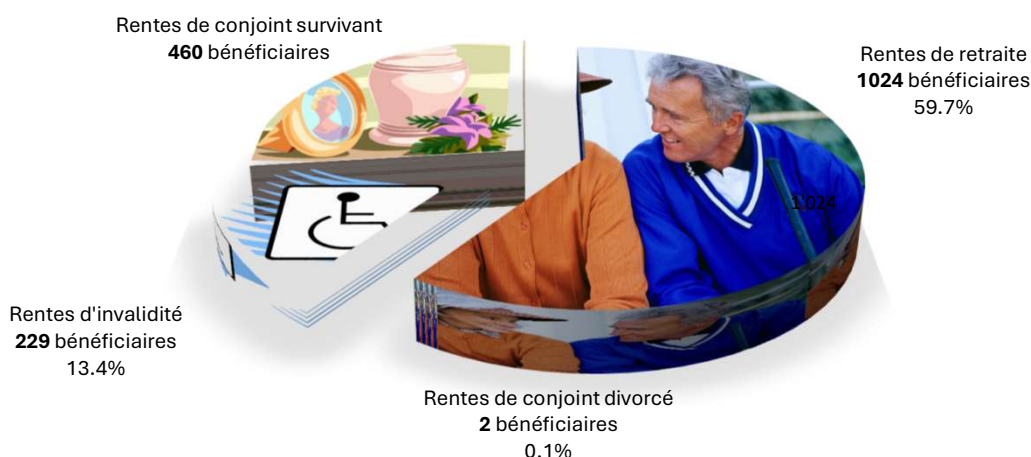
Age	18-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-65	Total
H	482	570	660	789	847	884	927	979	817	6'955
F	44	32	59	60	50	50	60	80	55	490
2025	526	602	719	849	897	934	987	1'059	872	7'445
2024	527	577	792	812	881	937	994	1'064	839	7'423

Membres actifs et rentiers (suite)

2.5 Assurés bénéficiaires de rentes

Genre de rente	en %	2022	en %	2023	en %	2024	en %	2025
Retraite	58.7	909	58.6	959	60.1	994	59.7	1'024
Invalidité	14.0	216	14.4	235	12.9	213	13.4	229
Conjoint survivant	27.2	420	26.9	440	26.9	444	26.8	460
Conjoint divorcé	0.1	1	0.1	1	0.1	2	0.1	2
Total rentiers	100.0	1'546	100.0	1'635	100.0	1'653	100.0	1'715

enfants bénéficiaires exclus



2.6 Mises à la retraite: option prise par les assurés parvenus à l'âge réglementaire

Nouveaux retraités dans l'année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	21'419	28'428	38'839	38'433	41'534	48'820	57'923	49'721
Nombre de cas	108	152	215	235	245	304	285	283
Variante capital retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	10'983	11'706	20'764	22'291	21'769	28'141	35'897	29'693
Nombre de cas	60	72	130	162	161	216	170	210
Variante rente de retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	10'436	16'722	18'075	16'141	19'765	20'679	22'026	20'028
Nombre de cas	48	80	85	73	84	88	115	73
Capital (prorata avoir de vieillesse)	51%	41%	53%	58%	52%	58%	62%	60%
Rente (prorata avoir de vieillesse)	49%	59%	47%	42%	48%	42%	38%	40%
Capital (prorata nombre de cas)	56%	47%	60%	69%	66%	71%	60%	74%
Rente (prorata nombre de cas)	44%	53%	40%	31%	34%	29%	40%	26%

En 2025, sur les 283 nouveaux retraités, 2 assurés (4 en 2024) ont choisi une option mixte.

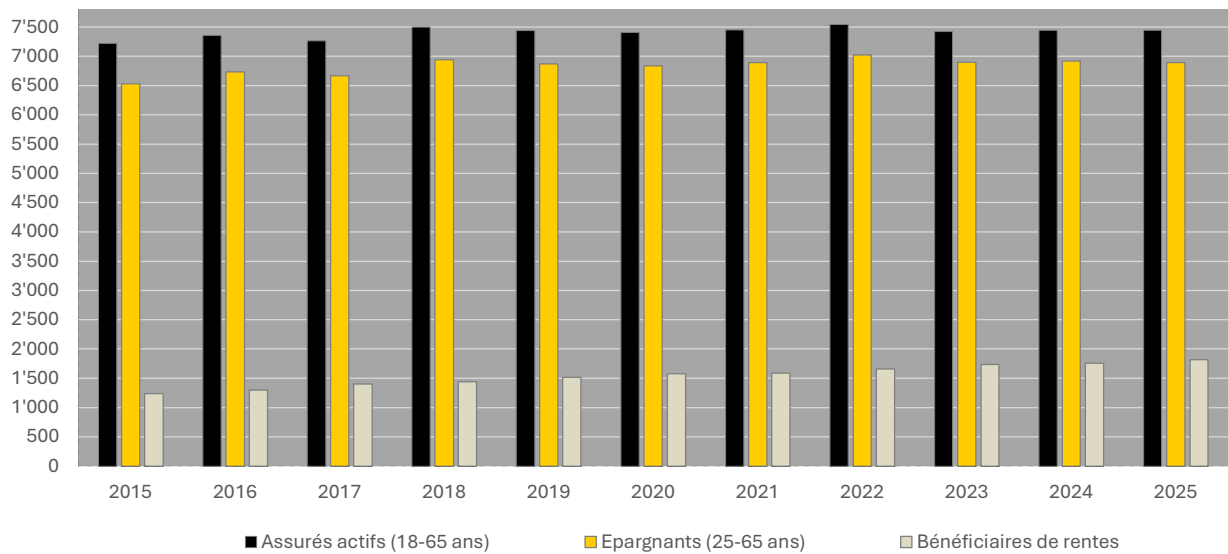
2.7 Invalidité: Evolution de la sinistralité depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Assurés actifs	7'497	7'440	7'405	7'448	7'543	7'660	7'423	7'445
Assurés invalides	258	257	242	220	216	235	213	229
Ratio (en %)	3.44	3.45	3.27	2.95	2.86	3.07	2.87	3.08

2.8 Statistiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargnants (25-65 ans)	6'535	6'734	6'666	6'939	6'870	6'839	6'895	7'024	6'896	6'919	6'893
Assurés actifs (18-65 ans)	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440	7'405	7'448	7'543	7'423	7'445	7'445
Assurés retraités	563	620	677	712	757	823	870	920	968	1'004	1'032
Assurés invalides	344	338	347	337	339	319	275	274	285	266	281
Conjoints survivants	334	340	380	392	418	434	442	468	482	488	502
Conjoints divorcés	0	0	0	1	1	1	1	1	1	2	2
Bénéficiaires de rentes	1'241	1'298	1'404	1'442	1'515	1'577	1'588	1'663	1'736	1'760	1'817

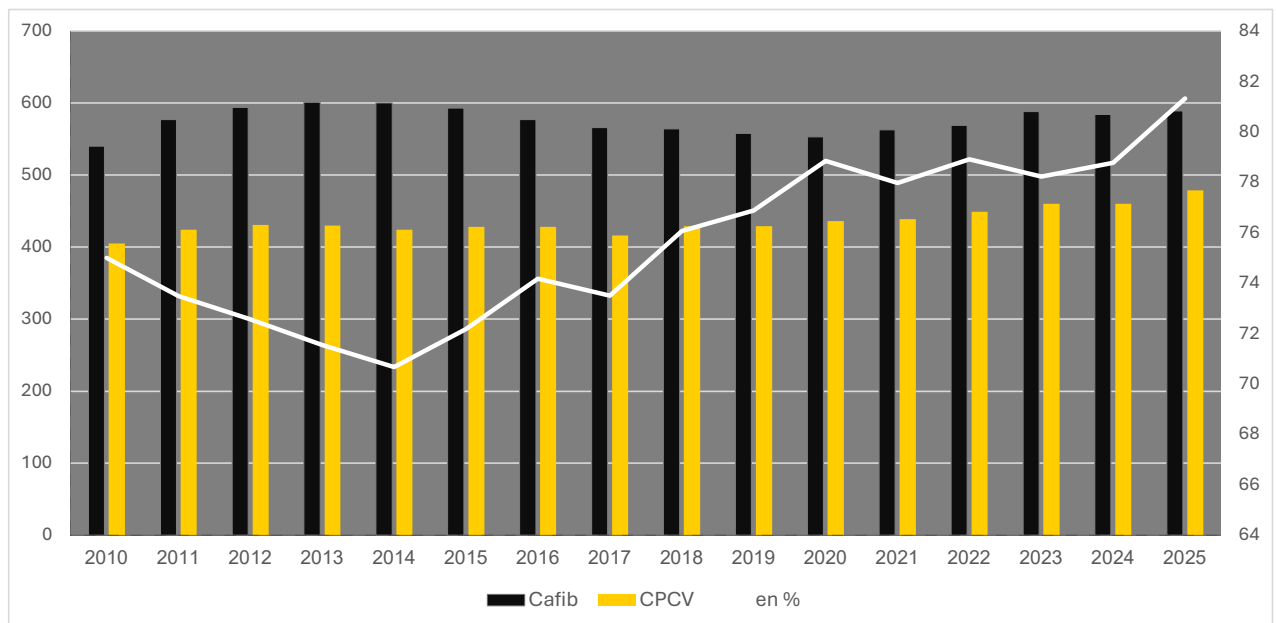
enfants bénéficiaires inclus



2.9 Statistiques des employeurs affiliés

Evolution de l'effectif	2024	2025	Par région	2024	2025
Entreprises affiliées au 01.01.	857	858	Haut-Valais	20%	171
Admissions en cours d'année	52	50	Valais-central	49%	420
Cessations d'activité	-27	-22	Bas-Valais	31%	267
Membres en liquidation	-24	-14	Total	100%	858
Solde au 31.12.	858	872			
Par niveau de salaire	2024	2025	Par secteur d'activité	2024	2025
Sans décompte annuel	23	13	Maçonnerie, génie civil	642	659
Salaires à 0	242	291	Carrelage	140	137
Salaires entre 1 et 50'000	63	70	Divers (dont AVE)	45	46
Salaires entre 50'001 et 100'000	104	96	AVGB	24	23
Salaires entre 100'001 et 250'000	130	126	Matériaux de construction	6	6
Salaires entre 250'001 et 500'000	107	92	Revêtements de sols	1	1
Salaires entre 500'001 et 1'000'000	79	73	Total	858	872
Salaires entre 1'000'001 et >	110	111			
Total	858	872			

Salaires AVS déclarés (en millions CHF) | Comparaison CPCV et Caisse d'allocations familiales Cafib depuis 2010



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cafib	540	577	594	601	600	593	577	566	564	558	553	563	569	588	584	589
CPCV	405	424	431	430	424	428	428	416	429	429	436	439	449	460	460	479
en %	75	73	73	72	71	72	74	73	76	77	79	78	79	78	79	81

Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse de pension CPCV a pour but de garantir à ses membres la réalisation des dispositions minimales prévues par la Convention Collective de Travail du bâtiment et du génie civil du canton du Valais, en conformité avec la LPP. En tant qu'institution de prévoyance, elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par l'article 48 LPP.

Le plan de prévoyance, unique pour l'ensemble des assurés, est un plan dit en primauté de cotisations au sens de l'article 15 LFLP.

Salaire assuré	Salaire déterminant AVS mais au plus le salaire maximum pris en considération par la LAA CHF 148 200							
Prestation d'invalidité Rente Rente d'enfant Délai d'attente Libération des primes	25% du dernier salaire AVS [max LAA] 5% du dernier salaire AVS [max LAA] 24 mois dès le septième mois							
Prestation de décès Rente Rente d'enfant Capital-décès	15% du dernier salaire AVS [max LAA] 5% du dernier salaire AVS [max LAA] ou 20% si l'assuré est retraité avoir de vieillesse cumulé							
Prestation de retraite Rente Rente d'enfant Capital-décès	6.8% de l'avoir vieillesse accumulé au jour de la retraite 20% de la rente vieillesse avoir de vieillesse cumulé moyennant un préavis de 18 mois							
Bonification de vieillesse (en % du salaire)	Hommes	Femmes			Bonification			
	25 - 34 ans	25 - 33 ans			5.00			
	35 - 44 ans	34 - 43 ans			7.10			
	45 - 54 ans	44 - 53 ans			10.70			
	55 - âge LAVS	55 - âge LAVS			12.80			
	Age LAVS-70 ans	Age LAVS-70 ans			9.00			
Prestation de libre passage	Calcul de la somme transférée: Totalité de l'avoir de vieillesse acquis au jour de la fin des rapports de service, mais au moins les apports de l'assuré avec intérêts, augmentés de la somme des cotisations d'épargne de l'assuré majorée de 4% par année d'âge en plus de 20 ans (majoration maximale 100%).							
Taux d'intérêt, épargne ordinaire (en %)	2018 1.00	2019 1.00	2020 1.00	2021 1.00	2022 1.00	2023 1.00	2024 1.25	2025 1.25
Taux d'intérêt, épargne supplémentaire (en %)	2018 0.00	2019 1.00	2020 0.00	2021 2.00	2022 0.00	2023 0.00	2024 4.10	2025 2.25
Taux d'intérêt technique (en %)	2018 2.00	2019 2.00	2020 2.00	2021 1.50	2022 1.50	2023 1.50	2024 2.00	2025 2.00



3.2 Financement

Conformément à l'article 5 de la Convention collective de travail CPPV, l'affiliation est obligatoire pour tous les salariés qui ont une activité directe ou indirecte dans l'industrie du bâtiment, du génie civil et des branches annexes de la construction en Valais. Elle intervient le premier jour de service, toutefois au plus tôt le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire. Jusqu'au 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire, l'assurance couvre uniquement les risques décès et invalidité. Dès cette date, elle s'étend également aux prestations de retraite.

Le salaire cotisant est égal au salaire assuré. Il correspond au 100% du salaire déterminant AVS sur lequel sont perçues les cotisations AVS/AI, mais au plus sur le gain annuel maximum pris en considération par la LAA.

Les cotisations se partagent paritairement entre l'employeur et l'employé selon le barème développé ci-dessous.

Financement des prestations

Primauté des				
Taux global				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	2.50%	0.00%	2.50%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	2.50%	9.00%	11.50%
A la charge de l'assuré				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	1.90%	3.85%	5.75%
A la charge de l'employeur				
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%
25 - 65 ans	25 - 64 ans	0.60%	5.15%	5.75%

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sans objet.



4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss Gaap RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CPCV sont présentés selon les normes *Swiss Gaap RPC 26* *. Ainsi, tous les états financiers et l'annexe aux comptes ont été établis selon ces principes.

* *Swiss Generally Accepted Accounting Principles - Recommandation relative à la présentation des comptes n°26*

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements mobiliers

La CPCV évalue ses titres aux valeurs de marché, selon le tableau suivant:

Catégorie	Evaluation au bilan	
Obligations en CHF	valeur boursière au 31.12	
Obligations en ME	valeur boursière au 31.12	
Actions suisses et étrangères	valeur boursière au 31.12	
Fonds de placement	valeur boursière au 31.12	
Devises	cours du dernier jour ouvrable de l'année	

Placements immobiliers

Jusqu'en 2023, la Caisse évaluait son parc immobilier à la valeur de rendement en considérant le taux hypothécaire de référence, les rendement des fonds propres, un taux de charges fixes et un taux de charges variables progressif en fonction de l'âge de l'objet et de son état de vétusté.

En 2024, la CPCV a mandaté la société Wüest & Partner afin d'effectuer une expertise de l'ensemble du parc immobilier. Cette dernière s'est basée sur des critères de valeurs de marché, du rendement locatif en fonction de la situation géographique de même que les investissements futurs nécessaires à la remise en état des différentes bâtisses.

Sur la base de cette expertise, le Conseil de fondation a pris les décisions suivantes:

-  Evaluer les objets existants de manière cyclique, tous les 5 ans;
-  Evaluer les objets en construction ou au bénéfice de lourds travaux de rénovation une fois les travaux achevés.



4.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les principes d'évaluation des capitaux de prévoyance des assurés figurent dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Modification du principe d'évaluation des placements immobiliers en direct (voir 4.2).

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Destinée à couvrir de manière autonome tous les risques liés au décès et à l'invalidité, la provision pour fluctuation des risques a été dissoute de CHF 5,12 millions par rapport à l'exercice précédent et s'élève à CHF 6,84 millions au 31.12.2024. Elle correspond au coût annuel total des sinistres déterminé compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% et suit les recommandations de la dernière expertise technique effectuée sur les comptes de l'exercice 2023.

Grâce à la prime de risque comprise dans la cotisation réglementaire et à la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité, la CPCV dispose de mesures de sécurité suffisantes.

Evolution et rémunération des avoirs-épargne		31.12.2024	31.12.2025
5.2	Capitaux de prévoyance des assurés actifs	559'036'303	589'960'316
	Solde au 1er janvier	536'621'322	559'036'303
	Bonifications d'épargne	43'358'268	41'992'706
	Apports de libre passage	21'713'152	40'752'619
	Primes uniques et rachats	606'245	976'187
	Remboursement EPL / divorce	662'755	764'580
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-21'962'990	-24'322'485
	Versements pour l'EPL / divorce	-2'216'440	-3'261'590
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-43'423'691	-46'475'381
	Rémunération des capitaux de prévoyance	25'753'208	18'332'178
	Complément selon art. 17 LFLP (prestations versées)	918'437	504'234
	Complément selon art. 17 LFLP (normes RPC26)	-2'993'962	1'660'966
5.3	Avoirs de vieillesse selon la LPP	428'297'274	444'626'507
	Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil Fédéral (en %)	1.25	1.25
5.4	Capitaux de prévoyance des retraités	215'995'057	223'337'628
	Solde initial	220'079'037	215'995'057
	Attribution coût projeté année+1	20'168'211	8'746'622
	Ajustement de valeur norme RPC26	-9'645'186	13'880'483
	Dissolution rentes annuelles versées	-14'607'006	-15'284'535
5.5	Capitaux de prévoyance des enfants de retraités	81'698	65'907
	Solde initial	83'494	81'698
	Ajustement de valeur norme RPC26	17'219	-1'593
	Dissolution rentes annuelles versées	-19'015	-14'199
5.6	Capitaux de prévoyance des invalides	32'699'445	35'590'204
	Solde initial	35'657'256	32'699'445
	Attribution coût projeté année+1	384'113	4'509'048
	Ajustement de valeur norme RPC26	-171'039	1'631'148
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'170'885	-3'249'438
5.7	Capitaux de prévoyance des enfants d'invalides	1'251'639	1'143'243
	Solde initial	1'276'228	1'251'639
	Ajustement de valeur norme RPC26	128'746	86'847
	Dissolution rentes annuelles versées	-153'335	-195'243
5.8	Capitaux de prévoyance des conjoints survivants	53'731'914	54'838'314
	Solde initial	57'161'315	53'731'914
	Attribution coût projeté année+1	544'064	-2'589'626
	Ajustement de valeur norme RPC26	-331'674	3'706'735
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'641'790	-10'709
5.9	Capitaux de prévoyance des orphelins	1'153'732	1'023'780
	Solde initial	1'206'109	1'153'732
	Attribution coût projeté année+1	12'208	-587
	Ajustement de valeur norme RPC26	85'318	33'605
	Dissolution rentes annuelles versées	-149'903	-162'969
5.10	Capitaux de prévoyance des conjoints divorcés	207'671	201'662
	Solde initial	98'615	207'671
	Ajustement de valeur norme RPC26	115'395	4'700
	Dissolution rentes annuelles versées	-6'339	-10'709
Capitaux de prévoyance des rentiers		305'121'156.74	316'200'738

5.11 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise technique actuarielle réalisée sur les comptes de l'exercice 2023 par Pittet Associés SA livre les recommandations ci-après:

Bases techniques

- ⇒ continuer à appliquer les bases techniques LPP2020 (P2020) et étudier l'impact d'une hausse du taux d'intérêt technique de 1.5% à 2.0% (au maximum) pour les comptes 2024,
- ⇒ adapter si nécessaire le règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Adaptation des provisions techniques

- ⇒ continuer d'alimenter la provision de longévité à raison de 0.5% par année,
- ⇒ adapter annuellement la provision pour taux de conversion,
- ⇒ dissoudre partiellement la provision pour fluctuation des risques,
- ⇒ en cas d'augmentation du taux d'intérêt technique, une dissolution de ces provisions devra être opérée.

Performance et besoin de rendement

- ⇒ la conformité des performances au besoin de rendement de 3.0% doit être surveillée régulièrement,
- ⇒ la performance de l'immobilier en direct doit s'inscrire, à long terme, en conformité avec les exigences définies dans la stratégie de placement.

Taux de cotisation

- ⇒ étudier l'éventualité d'une hausse des cotisations afin de combler l'insuffisance de financement issue de l'épargne et d'une partie des prises de retraite: cette recommandation est évaluée à un point de base.

Surveillance

- ⇒ vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en regard de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite,
- ⇒ surveiller en particulier l'évolution des risques liés au décès, à l'invalidité et à la longévité, de manière à anticiper les adaptations nécessaires. Actuellement, la marge dégagée sur la prime de risque permet de compenser les pertes sur la cotisation d'épargne mais pas sur celles liées à la prise de retraite.

Rémunération du capital épargne

- ⇒ La capacité de financement de la Caisse est qualifiée de limitée à modérée. Le financement structurel n'étant pas assuré sur le long terme, les experts recommandent d'appliquer une politique de rémunération prudente sur les avoirs de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rente.

5.12 Justification et bases des provisions techniques

• Provision pour maintien du taux de conversion

Conformément à l'article 11 du règlement sur les engagements de prévoyance, le montant de cette provision a été calculé pour couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le maintien d'un taux de conversion au niveau des taux réglementaires. Compte tenu d'une hypothèse de prise en capital de 50%, des tables de mortalité LPP 2020 et du taux d'intérêt technique de 2.0%, l'objectif de cette provision s'élève à CHF 30.6 millions, ce qui implique une attribution de CHF 2.7 millions en 2025. Les nouvelles tables LPP 2025 ont été publiées en fin d'année 2025; l'expert recommande à la Caisse d'analyser l'impact d'un changement de tables et d'adopter les nouvelles tables dès le bouclage 2026.

• Provision pour adaptation des bases techniques

En fin d'exercice, la provision pour adaptation des bases techniques correspond à 0.5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (rentes d'enfants et avoirs de vieillesse des invalides non compris), compte tenu d'une attribution de 0.5% par année depuis l'édition des bases techniques (année 2020), soit un total de 2.5% à fin 2025. Cette provision technique a subi une adaptation à la hausse de CHF 1,79 millions pour atteindre CHF 7.84 millions au 31 décembre 2025.

• Provision pour fluctuation des risques

Elle est destinée à couvrir une évolution défavorable des cas de sinistres décès et invalidité et correspond au coût annuel du total des sinistres compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%. Compte tenu de l'évolution de l'effectif et des bases techniques retenues (notamment l'augmentation du taux d'intérêt technique) et de l'hypothèse de diminution de la probabilité de devenir invalide (180% à 150% conformément à la dernière expertise actuarielle), l'objectif de provision se monte en 2025 à CHF 6,90 millions, ce qui implique une attribution à la provision de CHF 0.06 millions (provision de CHF 6.84 millions à fin 2024).

Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture (suite)

5.13	Montant et évolution des provisions techniques	31.12.2024	31.12.2025
	Provisions techniques	40'793'000	45'349'000
	Provision pour maintien du taux de conversion	27'900'000	30'600'000
	Provision au 1er janvier	34'100'000	27'900'000
	Attribution annuelle	-6'200'000	2'700'000
	Provision pour adaptation des bases techniques	6'053'000	7'849'000
	Provision au 1er janvier	4'695'000	6'053'000
	Attribution annuelle	1'358'000	1'796'000
	Provision pour fluctuation des risques	6'840'000	6'900'000
	Provision au 1er janvier	11'960'000	6'840'000
	Attribution annuelle	-5'120'000	60'000
5.14	Modifications des bases techniques	31.12.2024	31.12.2025
	Bases techniques	LPP 2020	LPP 2020
	Taux technique	2.00%	2.00%

5.15 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Les commentaires relatifs à cette section sont traités dans la section 6.10.

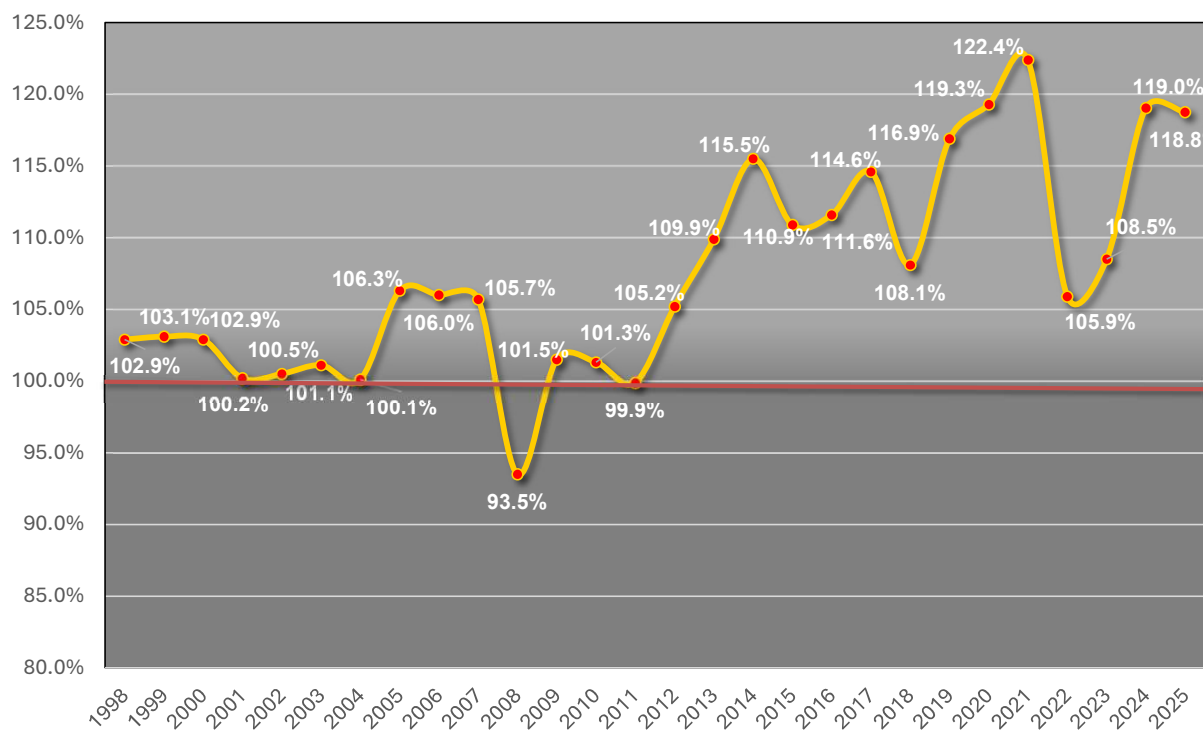


5.16 Détermination de la fortune disponible OPP2

	31.12.2024	31.12.2025
Total actif	1'091'644'648	1'152'577'601
Dettes	-5'470'173	-12'064'546
Régularisation de passifs	-208'151	-377'591
Provision non-technique	-2'264'639	-2'264'639
Réserve de contributions des employeurs	-6'391'724	-7'860'407
Fortune disponible selon OPP2	1'077'309'962	1'130'010'418
Capitaux de prévoyance	864'157'460	906'161'054
Provision technique	40'793'000	45'349'000
Total des engagements de prévoyance	904'950'459	951'510'053
Excédent	172'359'503	178'500'365
Degré de couverture des engagements	119.0%	118.8%

Le degré de couverture évalue la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements de prévoyance. Une valeur supérieure à 100% indique que la fortune est plus importante que les engagements et que la caisse possède une couverture suffisante. A l'inverse, une valeur inférieure à 100% montre que les engagements ne sont pas totalement couverts. A fin 2024, la CPCV affiche un taux de couverture légal (selon l'article 44 alinéa 1 de l'OPP2) de 119.0%.

Evolution du taux de couverture des engagements de prévoyance depuis 1998

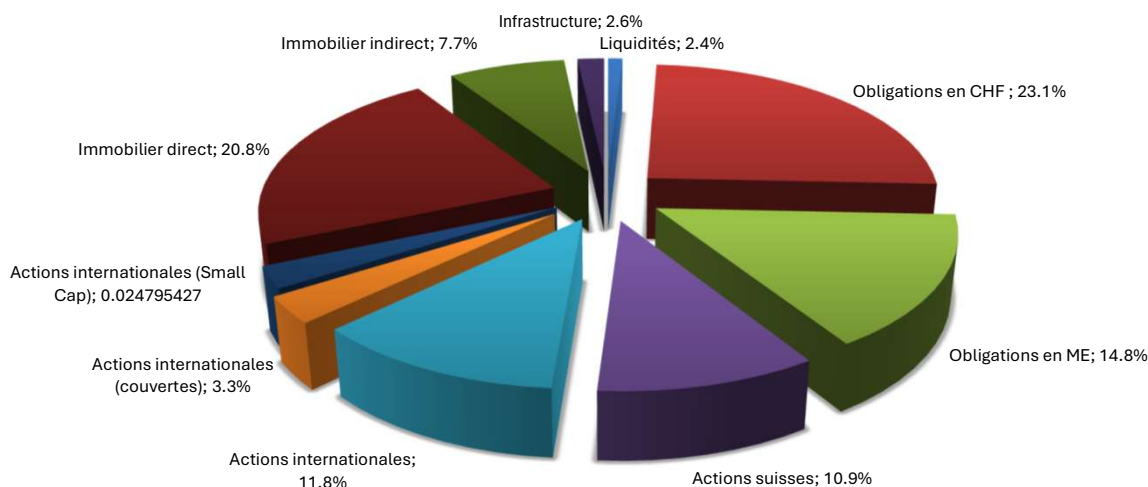


6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements, allocation d'actifs, stratégie neutre et marges tactiques

La CPCV est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques en regard de l'allocation stratégique et la couverture des besoins prévisibles en liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation nomme et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements conforme aux dispositions légales et au règlement de placement de la CPCV.

Le Crédit Suisse, à qui un mandat Global Custody a été confié, officie au titre de banque dépositaire. La gestion des placements est confiée à neuf gérants de fortune agrémentés FINMA [détail au chapitre 6.4], au travers de mandats balancés indicatifs et/ou spécifiques, en gestion active ou passive. La surveillance est confiée au consultant financier PPCmetrics SA. La Commission de placement informe régulièrement le Conseil de fondation.

Catégorie de placement selon OPP2	31.12.2025	Portefeuille	Allocation stratégique			OPP2 art. 55
			Min	Objectif	Max	
Liquidités en CHF:	27'408'097	2.4%	0.0%	0.0%	3.0%	
- Liquidités stratégiques	27'408'097	2.4%	0.0%	0.0%	3.0%	
Obligations:	431'944'917	37.9%	28.0%	42.0%	56.0%	
- Obligations en CHF	263'352'469	23.1%	18.0%	26.0%	34.0%	
- Obligations gouvernementales en ME (couv. en CHF)	124'674'869	10.9%	8.0%	12.0%	16.0%	
- Obligations d'entreprises en ME (couv. en CHF)	43'917'579	3.9%	2.0%	4.0%	6.0%	
Total valeurs nominales	459'353'014	40.3%	28.0%	42.0%	59.0%	
Actions:	325'471'318	28.5%	18.0%	27.0%	36.0%	50.0%
- Actions suisses	124'569'529	10.9%	8.0%	11.0%	14.0%	
- Actions internationales	134'610'528	11.8%	8.0%	11.0%	14.0%	
- Actions Internationales (couvertes)	38'172'268	3.3%	1.0%	3.0%	5.0%	
- Actions internationales Small Cap	28'118'993	2.5%	1.0%	2.0%	3.0%	
Immobilier:	325'657'320	28.6%	20.0%	28.0%	36.0%	30.0%
- Immobilier en indirect	88'227'201	7.7%	4.0%	7.0%	10.0%	
- Immobilier en direct	237'430'119	20.8%	16.0%	21.0%	26.0%	
Placements alternatifs:	29'781'312	2.6%	1.0%	3.0%	5.0%	10.0%
- Infrastructure	29'781'312	2.6%	1.0%	3.0%	5.0%	
Total valeurs réelles	680'909'950	59.7%	39.0%	58.0%	77.0%	
Allocation de portefeuille total	1'140'262'965	100.0%		100.0%		
Créances envers des tiers	2'913'657					
Placements chez l'employeur	9'939'876					
Total placements	1'153'116'498					
Autres actifs divers	231'136					
Total actifs	1'153'347'634					
<i>Placements en monnaie étrangère</i>	<i>192'400'932</i>	<i>16.9%</i>	<i>10.0%</i>	<i>15.7%</i>	<i>22.0%</i>	<i>30.0%</i>



6.2 Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Réserve initiale	156'939'908	52'470'716	76'745'231	144'792'073
Dissolution de fonds libres disponibles	38'325'833	0	0	0
Variation due au résultat d'exploitation	-142'795'025	24'274'515	68'046'842	4'595'005
Réserve au bilan au 31 décembre	52'470'716	76'745'231	144'792'073	149'387'078
Objectif stratégique	18.0%	16.2%	16.0%	15.7%
Total du bilan / des engagements *	890'465'644	902'938'375	904'950'459	951'510'054
Réserve idéale	160'283'816	146'276'017	144'792'073	149'387'078
Réserve actuelle	52'470'716	76'745'231	144'792'073	149'387'078
Découvert / Insuffisance de réserve (-)	-107'813'099	-69'530'786	0	0
Fonds libres / Excédent de réserve (+)	0	0	27'567'430	1'545'856

*(Dès 2021, la réserve de fluctuation de valeurs est calculée en % des engagements de prévoyance et des provisions techniques)

Sur recommandation et calcul de PPCmetrics SA, l'objectif stratégique diminue de 0.3% pour atteindre 15.7% au 31.12.2025 (16.0% en 2024), avec un degré de confiance de 97.5%, conformément au règlement de placement de la CPCV.



6.4 Structure détaillée du portefeuille CPCV et ajustements de valeur au 31 décembre 2025

Gestionnaire	Catégorie de placement	Valeur avant ajustement		Valeur comptable		Ajustement
		ME	CHF	ME	CHF	
UBS SA, Zürich	Obligations suisses en CHF		264'270'384		263'352'468	-917'916
	Obligations étrangères en CHF		163'375'279		168'592'449	5'217'170
	Actions suisses		70'766'727		80'287'758	9'521'031
	Actions étrangères		157'194'647		172'782'796	15'588'149
	Mandat balancé indiciel		655'607'037		685'015'471	29'408'434
UBP SA, Genève	Actions suisses small cap		47'772'706		27'839'971	-19'932'734
	Mandat spécialisé actif		47'772'706		27'839'971	-19'932'734
Banque cantonale du Valais, Sion	Actions suisses		13'497'000		16'441'800	2'944'800
	Placements en direct		13'497'000		16'441'800	2'944'800
Mountain Resort Real Estate, Sion	Fonds immobilier SICAV		5'300'000		5'650'000	350'000
	Mandat spécialisé actif		5'300'000		5'650'000	350'000
UBS SA, Zürich	Fonds immobilier		74'904'523		82'577'201	7'672'678
	Mandat spécialisé indiciel		74'904'523		82'577'201	7'672'678
Allianz Global Inv. (Schweiz) AG, Zürich <i>USD</i>	Actions étrangères, small cap	30'790'966	27'904'313	35'492'576	28'128'993	224'680
	Mandat spécialisé actif	30'790'966	27'904'313	35'492'576	28'128'993	224'680
JP Morgan IIF UK 1 LP <i>USD</i> BlackRock Evergreen <i>EUR</i>	Infrastructure	18'031'957	16'341'461	18'947'399	15'011'077	-1'330'384
	Infrastructure	14'553'989	13'657'782	15'874'155	14'770'235	1'112'453
	Mandat spécialisé actif	32'585'946	29'999'243	34'821'554	29'781'312	-217'931
Total du portefeuille au 31 décembre 2025			831'531'452		875'434'748	43'903'297

Le transfert des valeurs détenues au CS Global Custody ont été intégrées dans le mandat UBS Global Custody au 30 septembre 2025.



Explications relatives aux placements et à leurs résultats (suite)

6.5 Résultat net et performance des placements [y compris immobilier]

	Liquidités	Obligations suisses	Obligations étr. en CHF	Actions suisses	Actions étrangères	Placements alternatifs	Fonds immobiliers	Fortune mobilière	Immobilier en direct	Consolidation 2025	Consolidation 2024
Produit des placements	24	2'742'061	4'423'035	3'170'289	1'544'341	1'075'685	1'660'351	14'615'787	11'178'008	25'793'795	26'458'639
Intérêts bruts et intérêts courus	106	2'739'191	4'415'732	0	0	0	0	7'155'029	0	7'155'029	5'963'283
Dividendes	0	0	0	3'539'103	1'320'639	666'680	972'005	6'498'427	0	6'498'427	6'055'506
Opérations de change	-82	0	0	0	0	0	0	-82	0	-82	4'599
Résultats sur ventes	0	0	0	-389'462	0	0	0	-389'462	0	-389'462	2'729'615
Revenus locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	11'178'008	11'178'008	10'903'827
Revenus compensés par les frais TER	0	2'870	7'303	20'648	223'703	409'006	688'346	1'351'876	0	1'351'876	801'810
Ajustement de cours	0	-2'698'390	-4'275'476	14'711'149	11'582'397	-884'611	7'455'875	25'890'944	-604'058	25'286'886	73'052'935
Gains sur cours	0	0	0	17'341'418	15'421'912	1'428'875	7'455'875	41'648'080	0	41'648'080	64'779'567
Pertes sur cours	0	-2'698'390	-4'275'476	-2'630'269	-3'839'516	-2'313'485	0	-15'757'136	0	-15'757'136	-9'130'933
Réévaluation immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	-604'058	-604'058	17'404'301
Frais d'administration des placements	-18'161	-2'870	-14'590	-51'778	-223'703	-409'006	-688'346	-2'021'065	-2'881'595	-4'902'660	-4'506'814
Charges sur immobilier direct	0	0	0	0	0	0	0	0	-2'881'595	-2'881'595	-2'929'703
Frais TER	0	-2'870	-7'303	-20'648	-223'703	-409'006	-688'346	-1'351'876	0	-1'351'876	-801'810
Transactions et impôts (TTC)	-18'161	0	-7'287	-31'130	0	0	0	-56'578	0	-56'578	-65'661
Autres frais (SC)	0	0	0	0	0	0	0	-612'612	0	-612'612	-709'641
Résultat net des placements ^a	-18'137	40'801	132'970	17'829'660	12'903'035	-217'931	8'427'880	38'485'666	7'692'355	46'178'020	95'004'760
Portefeuille au 1er janvier ^b	9'851'877	264'270'384	163'375'279	108'583'063	185'098'960	29'999'243	80'204'523	841'383'329	237'431'235	1'078'814'564	985'026'064
Portefeuille au 31 décembre ^c	27'408'097	263'352'468	168'592'449	124'569'529	200'901'790	29'781'312	88'227'201	902'832'846	237'430'119	1'140'262'965	1'078'814'564
Dont placements non transparents	0	0	0	0	0	29'781'312	0	29'781'312	0	29'781'312	29'999'243
Performance nette en % ^{[a]/[(b+c-a)/2]}	-0.10	0.02	0.08	16.56	6.92	-0.73	10.53	4.51	3.29	4.25	9.65
Performance annuelle du Benchmark	n/a	SBI AAA-BBB TR -0.09	FTSE GBI ex CHF -0.72	SPI 17.76	MSCI World ex CH 5.62	S & P Global 7.16	SXI Real Estate 10.62	Mandat 29% actions 3.16	KGAST 5.00		
TER, en % du portefeuille au 31 décembre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.11	1.37	0.78	0.15	0.00	0.12	0.07
Frais totaux, % du portefeuille au 31 décembre	0.07	0.00	0.01	0.04	0.11	1.37	0.78	0.22	1.21	0.43	0.41
Transparence des placements	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	0.00	100.00	96.70	100.00	97.39	97.22



Détail des placements non transparents

La CPCV est investie dans deux fonds de placement de type infrastructure. évalués au bilan à CHF 29'781'312:

Evaluation en CHF				
N° ISIN	Désignation Devise	Avant ajustement	Valeur comptable	Ajustement
INT3696	JP Morgan I USD	16'341'461	15'011'077	-1'330'384
INT3697	BlackRock I EUR	13'657'782	14'770'235	1'112'453
		29'999'243	29'781'312	-217'931



6.6 Utilisation des extensions de placements

Le Conseil de fondation décide d'étendre les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

6.7 Engagements fermes et instruments dérivés ouverts

Le fonds en infrastructure BlackRock n'ayant fait l'objet d'aucun appel de souscription de capitaux, les valeurs sont identiques à celles au 31 décembre 2024.

N° ISIN	Désignation	Devise	Situation au 31 décembre 2025		
			Objectif	Souscrit	Solde
INT3696	JP Morgan IIF UK 1 LP	USD	18'947'399	18'947'399	0
INT3697	BlackRock Evergreen Infr.Partners	EUR	15'500'000	14'294'047	1'205'953

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet.

6.9 Placements chez l'employeur	31.12.2024	31.12.2025
Cotisations à encaisser	9'797'596	10'097'067
Cotisations à rembourser	423'329	581'684
Provision pour débiteurs douteux	-580'521	-1'367'612
Cotisations nettes à encaisser	9'640'405	9'311'138

Le poste "Placements chez l'employeur" est constitué exclusivement des cotisations réglementaires à encaisser auprès des entreprises affiliées.

Le solde ouvert de ces cotisations, au 7 juin 2026, se monte à CHF 1'917'956.

6.10 Réserves de contributions des employeurs (RCE)	31.12.2024	31.12.2025
Solde au 01.01.	5'471'818	6'391'723
Apports de l'exercice	2'990'667	2'061'518
Retraits de l'exercice	-2'170'336	-720'933
Intérêts annuels	99'575	128'099
Solde au 31.12.	6'391'724	7'860'407
Taux d'intérêt (en%)	2.0	2.0
Mouvements de capitaux (<i>différence apports-retraits</i>)	820'331	1'340'584
Intérêts annuels	99'575	128'099
Apports dans RCE (compte de résultat)	919'906	1'468'684

Le taux attribué aux réserves de contributions des employeurs correspond à la rémunération des capitaux de prévoyance, moins 0.5%, pour un taux maximal plafonné à 2%. Pour l'année 2025, la rétribution s'est effectuée au taux de 2.0%, identique à l'exercice 2024.

La recommandation de l'AS-SO adressée en mars 2014 précise que le taux bonifié sur les réserves de contributions de l'employeur ne doit pas être supérieur à celui du rendement de la fortune. En 2025, avec une performance nette de +4.255% (+9.65% en 2024), un intérêt de 2.0% a pu être attribué aux réserves de contributions des employeurs.

6.11 Exercice des droits de votes des actionnaires

Selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse. La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Sur demande des assurés, un rapport annuel sur les votes est disponible.

Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat

	2024	2025
7.1 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés actifs	14'701'194	-12'469'988.41
PLP à la sortie	21'962'990	24'322'485
Versements pour l'EPL/cas de divorce	2'216'440	3'261'590
Prestations de retraite en capital	35'987'343	28'194'224
Prestations de décès en capital	1'089'001	498'165
Attribution prestations risque aux réserves techniques	17'710'314	20'404'014
Bonifications des comptes épargnes assurés	-43'358'268	-44'491'881
PLP à l'entrée	-21'713'152	-40'752'619
Primes uniques & rachats	-606'245	-976'187
Remboursement pour l'EPL/cas de divorce	-662'755	-764'580
Complément selon art. 17 LFLP (<i>prestations payées</i>)	-918'437	-504'234
Complément selon art. 17 LFLP (<i>normes RPC26</i>)	2'993'962	-1'660'966
7.2 Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés rentiers	13'839'179	-17'060'430
Attribution prestations risque aux réserves techniques	-17'710'314	-20'377'340
Prestations risque prélevées sur les réserves techniques (rentes)	21'748'273	22'658'835
Ajustement RPC26 des CP des rentiers retraités	9'645'186	-13'880'483
Ajustement RPC26 des CP des enfants de rentiers retraités	-17'219	1'593
Ajustement RPC26 des CP des rentiers invalides	171'039	-1'631'148
Ajustement RPC26 des CP des enfants de rentiers invalides	-128'746	-86'847
Ajustement RPC26 des CP des rentiers conjoints survivants	331'674	-3'706'735
Ajustement RPC26 des CP des rentiers orphelins	-85'318	-33'605
Ajustement RPC26 des CP des rentiers divorcés	-115'395	-4'700
7.3 Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	9'962'000	-4'556'000
Dissolution provision pour fluctuation des risques	5'120'000	-60'000
Constitution provision pour maintien du taux de conversion	6'200'000	-2'700'000
Constitution provision pour adaptation des bases techniques	-1'358'000	-1'796'000
7.4 Frais d'administration	-3'401'651	-3'594'071
Taxes Postfinance	-448	-472
Frais de développement informatique	-148'976	-134'590
Frais et indemnités de séances	-31'642	-35'497
Cotisation ASIP	-5'000	-5'000
Frais de révision	-25'500	-19'999
Frais de contrôle des entreprises membres	-31'349	-41'707
Frais de l'expert en prévoyance professionnelle	-71'346	-57'942
Frais de gestion de l'Association valaisanne des entrepreneurs	-2'327'042	-2'391'613
Frais de l'autorité de surveillance	-500	-12'060
Frais de recouvrement & pertes sur créances	-679'829	25'814
Constitution de provision pour débiteurs douteux	183'885	-787'091
Autres frais divers	-263'905	-133'916
7.5 Créances envers des tiers	3'072'544	2'887'357
AFC Section Impôt anticipé IA	1'224'740	1'469'750
Comptes courants gérances immobilières	1'847'803	1'417'608
7.6 Comptes de régularisation d'actif	117'136	116'140
Charges payées d'avance ou produits à recevoir	114'996	0
Actifs de régularisation sur placements	2'140	116'140
7.7 Autres dettes	597'438	763'614
Compte courant avec l'AVE	159'872	131'964
Cotisations à rembourser ou à reporter	423'329	581'684
SCC Section Impôt à la source	14'237	49'967
7.8 Comptes de régularisation de passif	208'151	377'591
Charges à payer ou produits reçus d'avance	116'439	245'186
Passifs de régularisation sur placements	91'712	132'404

8.1 Echanges avec l'Autorité de surveillance

Documents liés au rapport de gestion

Le 10 septembre 2025, la CPCV a fait parvenir à l'AS-SO les documents liés aux comptes de l'exercice 2024:

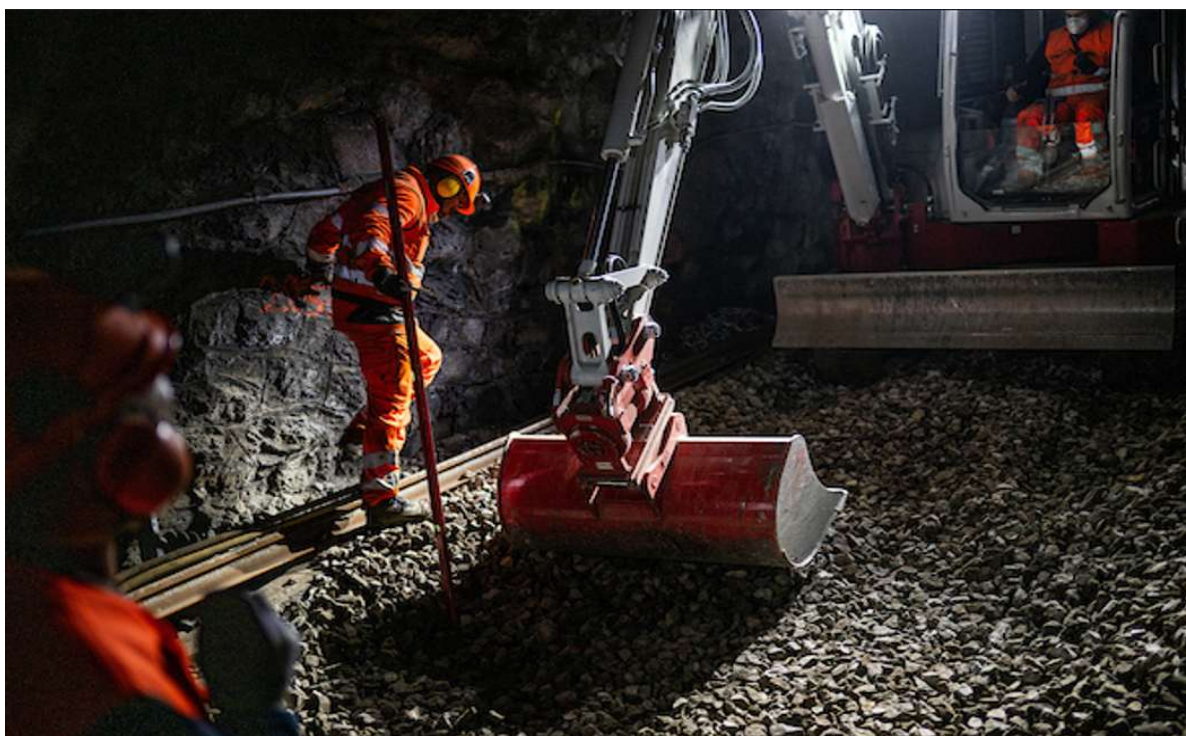
- ♦ Le rapport annuel et le rapport de l'organe de révision Fiduciaire FIDAG SA;
- ♦ L'extrait du procès-verbal attestant l'approbation des comptes par le Conseil de fondation;
- ♦ L'attestation de l'expert actuariel Pittet Associés SA;
- ♦ Formulaire "Respect des articles 51b, 51c et 53a LPP".

En date du 13 juin 2025, une demande de prolongation de délai de remise des comptes 2024 au 31 août a été validée.

Autres demandes

Dans sa correspondance du 30 septembre 2025, la CPCV a fait parvenir à l'AS-SO la nouvelle version du Règlement de prévoyance avec les modifications approuvées par le Conseil de fondation :

- ♦ Article 11, al. 3: précision dans la notion de salaire assuré;
- ♦ Article 11, al. 1: composition de l'avoir de vieillesse
- ♦ Article 39, al. 1: montant du capital-décès en relation avec l'article 11 al. 1;
- ♦ Article 39, al. 1: montant du capital-décès en relation avec l'article 11 al. 1;
- ♦ Article 43: prestation de libre passage;
- ♦ Article 13: bonifications de vieillesse: modification tranche d'âge dès 65 ans en relation avec LAVS;
- ♦ Article 25: capital vieillesse: délai d'annonce.



9.1 Découvert / explication des mesures prises (article 44 OPP 2)

Sans objet.

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions employeurs

Les réserves de contributions des employeurs sont toutes assorties d'une non-renonciation à l'utilisation.

9.3 Liquidation partielle

Sans objet.

9.4 Prêts sur polices

Sans objet.

9.5 Separate Accounts

Sans objet.

9.6 Mise en gage d'actifs

Sans objet.

9.7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Sans objet.

9.8 Procédures judiciaires en cours

Affaire Agence immobilière N.:

La dénonciation pénale, déposée le 16 janvier 2019, auprès du Ministère Public de Sion, par l'intermédiaire de l'Etude du Ritz à Sion, à l'encontre de M. J.N., à titre privé et pour son activité professionnelle en raison individuelle sous l'enseigne Agence immobilière N., avec prononcé de mesures de blocage et de contrainte est toujours pendante à la date de rédaction du présent rapport [septembre 2025]. La CPCV a également requis la faillite, laquelle a été

Le 17 mars 2026, sur interpellation de l'Etude du Ritz, le Ministère public de Sion a procédé à la levée du sequestre ordonné le 13 décembre 2018 et versé à la CPCV un montant de CHF 36 545.70, représentant un dividende permettant de couvrir une partie du solde des charges arriérées. Le versement a été crédité le 5 mai 2026. La provision de CHF 2 264 639 constituée à fin 2018 sera dissoute sous l'exercice 2026.

9.9 Procédures judiciaires terminées

Sans objet.

9.10 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Sans objet.



10.1 Nominations et démissions

⇒ Conseil de fondation

Dans le courant du mois de mai 2025, M. Christian Luyet a été nommé en tant que nouveau membre du Conseil de fondation, en remplacement de M. Serge Métrailler.

M. François Thurre, responsable du SIB-SCIV région Martigny a été démis de ses fonctions au printemps 2026; et ne sera, par conséquent, plus en mesure d'officier comme membre syndical du Conseil et devra être remplacé.

⇒ Gestion immobilière

Engagée par l'Association valaisanne des entrepreneurs, Madame Nicole Vuagnoux a débuté son activité le 1er janvier 2026 en qualité d'Asset manager, afin de procéder à l'élaboration et la mise en place de la nouvelle stratégie de la commission immobilière, en collaboration avec cette dernière.

10.2 Séminaire du Conseil de fondation du 30 avril 2025

Cette formation a porté essentiellement sur l'analyse des différents aspects et particularités du plan de prévoyance prévu par la CCT CPPV par rapport au strict cadre de la LPP, notamment le financement et les prestations.

10.3 Projet d'extension de la CCT-CPPV

Le projet a été soumis en préavis auorès de la SECO et demeure dans l'attente de leur validation.

10.4 Modification du règlement de prévoyance

La nouvelle version a été approuvée et entrée en vigueur à compter du 28 janvier 2026 et remplace les versions précédentes.

10.5 Allocation d'une treizième rente de vieillesse

Au vu de la situation financière de la Caisse à fin 2024, ayant permis la constitution de fonds libres, la CPCV a décidé d'allouer une rente mensuelle de vieillesse supplémentaire à tous les bénéficiaires au 31 décembre 2025. Le versement a été effectué sur le bordereau du mois d'avril 2026.

10.6 Expertise technique

Il a été décidé qu'une expertise de la fondation basée sur les comptes des exercices 2024 à 2026 sera réalisée par l'expert en prévoyance professionnelle dans le courant du second semestre 2027.





11.1

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels au conseil de fondation de la CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais, à SionOpinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 5 à 35) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1 LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1 LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

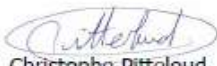
- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous relevons que, contrairement aux dispositions de l'article 958 alinéa 3 CO, le rapport de gestion n'a pas été établi et soumis dans les délais prescrits par la loi.

A l'exception de l'élément décrit ci-dessus, nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA


Christophe Pitteloud
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Florent Reuse
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 2 septembre 2025
Exemplaire numérique



CPCV
Caisse de Pension de la Construction
du Valais

AVE
Association Valaisanne des Entrepreneurs
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion

Corinne Blatter
027 327 32 57
cblatter@ave-wbv.ch

Edité le 9 juin 2026

Illustrations: © *Olivier Maire*